

**PROTOCOLE D'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE****JEUDI 2 JUIN 2022**

Dans le présent procès-verbal, l'utilisation du genre masculin a été adoptée uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

L'Assemblée bourgeoisiale se déroule dans la salle du complexe communal.

1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

M. Sébastien Menoud, vice-président, ouvre la séance à 19h00. Il salue les bourgeoises et bourgeois, le président et les membres du Conseil présents.

Il précise que l'Assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public, qu'elle a été annoncée en couverture du Vex Info n° 19, lequel contenait également le résumé des comptes 2021 de la Bourgeoisie, et que toutes les informations y relatives étaient également disponibles sur le site de la Commune. Il rappelle en outre que les comptes étaient à disposition des citoyens qui souhaitaient les consulter au greffe communal durant le délai légal de 20 jours précédant l'Assemblée.

Il soumet à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale
2. Nomination de scrutateurs
3. Présentation des comptes 2021 de la Bourgeoisie
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation et décharge
6. Divers
7. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Cet ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

2. Nomination de scrutateurs

M. Sébastien Menoud propose la nomination des scrutateurs suivants : MM. Maxime Rudaz et Jean-Luc Pitteloud.

L'Assemblée bourgeoisiale accepte la nomination des personnes précitées.

3. Présentation des comptes 2021 de la Bourgeoisie

M. Sébastien Menoud présente et commente les comptes annuels de la Bourgeoisie de Vex, ainsi que le bilan de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021.

Comptes de fonctionnement

Le fonctionnement du ménage ordinaire fait apparaître des recettes pour CHF 19'770.55 et des dépenses pour CHF 57'643.25.

L'excédent de charges des comptes de fonctionnement s'élève donc à CHF 37'872.70.

Cette perte est principalement due à la transformation d'une partie du prêt au Cône de Thyon en participation et à l'amortissement de celle-ci.

Investissements

Aucun investissement n'a été réalisé en 2021.

Fortune

Il en résulte, au terme de l'exercice 2021, une fortune nette de la Bourgeoisie de Vex de CHF 1'131'229.22.

Le vice-président présente et commente succinctement le bilan puis demande si l'Assemblée a des questions ou des remarques.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. Sébastien Menoud passe la parole à M. Jean-Marc Bruttin pour le rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'organe de révision

M. Jean-Marc Bruttin, de ECSA Fiduciaire SA, donne lecture du rapport des réviseurs sur les comptes annuels 2021 de la Bourgeoisie. Les réviseurs ont effectué l'audit des comptes comprenant le bilan, le compte administratif (fonctionnement et investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Opinion d'audit :

Selon l'appréciation des réviseurs, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de cet audit, M. Bruttin relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul et que, durant l'exercice, la fortune nette a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'entretien final avec une délégation du Conseil bourgeoisial a eu lieu ;
- selon l'appréciation des réviseurs, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements à court terme. Cependant, elle pourrait se voir confrontée à des difficultés financières à moyen terme, ses ressources étant en constante diminution.

M. Bruttin recommande dès lors à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels 2021 de la Bourgeoisie tels que présentés.

5. Approbation et décharge

M. Sébastien Menoud reprend la parole et soumet successivement à l'Assemblée les deux questions suivantes :

- a) Approuvez-vous les comptes 2021 de la Bourgeoisie tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 28 avril 2022 ?

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve les comptes de la Bourgeoisie tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 28 avril 2022.

- b) Acceptez-vous d'en donner décharge au Conseil bourgeoisial ?

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée bourgeoisiale accepte d'en donner décharge au Conseil bourgeoisial.

6. Divers

M. Sébastien Menoud, en préambule du traitement par l'Assemblée primaire de la demande de cautionnement de l'emprunt de la Bourgeoisie par la Municipalité pour la réalisation de son immeuble, rappelle brièvement le projet et les engagements pris par la Bourgeoisie.

Il présente rapidement les conditions négociées avec la Banque cantonale du Valais pour le financement de ce projet en précisant qu'elles ont obtenues l'aval unanime du Conseil municipal.

Le vice-président demande ensuite si l'Assemblée a des questions ou commentaires à formuler.

Mme Eliane Travelletti souhaite savoir si un coût au m² a été calculé pour la surface brute de plancher. Elle signale que l'augmentation des coûts de construction est estimée à 20, voire 25%, et espère que la réserve de 5% prévue dans le budget sera suffisante.

7. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le vice-président donne lecture du procès-verbal minute de l'Assemblée bourgeoisiale qui vient de s'achever et soumet ledit procès-verbal au vote de l'Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 2 juin 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

M. Sébastien Menoud clôt l'assemblée à 19h25 en remerciant les participants.

Vex, le 2 juin 2022 / nit

Le vice-président
Sébastien Menoud

La secrétaire
Nicole Trincherio